

Prescott (Ont.) sur le Saint-Laurent ont été substitués à ceux d'Ogdensburg (N.-Y.), mais comme ces endroits se font face d'une rive à l'autre du fleuve, les niveaux d'un endroit correspondent à ceux de l'autre. Les niveaux d'eau sont exprimés en pieds au-dessus du niveau moyen de la mer dont il est fait mention dans l'*International Great Lakes Datum* (1955); les débits sont exprimés en pieds cubes par seconde.

Année	Lac Ontario		Fleuve	
	à Kingston (Ont.)	Débit moyen du lac Ontario p.c.s.	St-Laurent à Prescott (Ont.)	à Prescott (Ont.)
1938	244.06	218,000	243.57	
1939	243.93	215,000	243.48	
1940	243.72	212,000	243.25	
1941	243.68	210,000	243.24	
1942	244.05	220,000	243.55	
1943	246.07	257,000	245.39	
1944	245.08	240,000	244.47	
1945	245.80	252,000	245.16	
1946	245.61	249,000	244.97	
1947	246.18	262,000	245.44	
1948	245.88	254,000	245.20	
1949	244.76	233,000	244.21	
1950	245.22	243,000	244.62	
1951	246.40	267,000	245.73	
1952	246.79	277,000	246.09	
1953	245.64	260,000	244.98	
1954	245.51	258,000	244.85	
1955	246.02	267,000	245.33	
1956	245.29	254,000	244.62	
1957	244.38	234,000	243.81	
1958	243.70	220,000	243.22	
1959	243.84	223,000	243.36	
1960	244.60	238,000	244.00	
1961	244.27	234,000	243.66	
1962	244.36	209,000	243.86	
1963	244.42	206,000	243.93	

LEVÉ HYDROGRAPHIQUE AUX LACS BRAS D'OR

Question n° 520—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

1. Un levé hydrographique a-t-il eu lieu dernièrement aux lacs Bras d'Or et a-t-il été complété?
2. Quand le dernier levé a-t-il été effectué?
3. Quand le premier levé des lacs Bras d'Or a-t-il été exécuté?

L'hon. M. Benidickson: 1. En août 1963, un levé hydrographique a été effectué de la pointe McKinnons jusqu'au bassin North ainsi qu'au large du chenal, en passant par le pont «Swing», à Grand-Narrows, sur le lac Bras d'Or. Il s'agissait uniquement de travaux de reconnaissance et on a obtenu, à ce moment-là, les renseignements voulus.

En juin 1963, un levé hydrographique a été effectué à partir de l'entrée nord jusqu'au grand lac Bras d'Or. Ce levé est maintenant terminé.

[L'hon. M. Laing.]

2. Le service hydrographique canadien a effectué un levé des lacs Bras d'Or, au nord de Grand-Narrows, de 1941 à 1947. Depuis, on a effectué des levés périodiques à l'entrée nord du grand lac Bras d'Or.

3. Le premier levé des lacs Bras d'Or a été effectué de 1852 à 1957. C'est le seul levé complet qui a été fait au lac Bras d'Or, situé au sud de Grand-Narrows.

PROLONGEMENT DU BRISE-LAMES D'INDIAN-BEACH (N.-É.)

Question n° 521—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

1. Le ministère intéressé songe-t-il à la construction d'un prolongement du brise-lames d'Indian-Beach, Sydney-Nord (N.-É.)?
2. Quel est le coût estimatif de ce prolongement et quand demandera-t-on des soumissions pour ce projet?

L'hon. M. Deschatelets: 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

PONTS SUR LE CANAL TRENT

Question n° 530—M. Stenson:

1. Le ministère des Transports a-t-il eu des pourparlers avec le ministère de la Voirie de l'Ontario au sujet des ponts qui doivent franchir le réseau du canal Trent à Lakefield, Buckhorn ou Burleigh Falls? Dans le cas de l'affirmative, quand envisage-t-on d'entreprendre ces travaux?
2. Le ministère des Transports envisage-t-il la construction de nouveaux ateliers au dépôt de Peterborough?

L'hon. M. Pickersgill: 1. Le ministère a eu des pourparlers avec le ministère de la Voirie de l'Ontario au sujet de la construction de ponts à Buckhorn et Burleigh-Falls, mais non à Lakefield. On n'a pas encore déterminé les dates de mise en chantier des deux premiers ponts.

2. Oui, en temps et lieu, mais pas sur-le-champ.

(Texte)

DEMANDES DE DOCUMENTS

LES BÛCHERONS CANADIENS TRAVAILLANT AUX ÉTATS-UNIS ET L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Demande n° 9—M. Latulippe:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministre du Travail ou des fonctionnaires de son ministère, des fonctionnaires du Bureau national de placement, de la Commission d'assurance-chômage et les autorités concernées du Maine et du Vermont, du Département de l'Intérieur (É.-U.) et du Secrétariat du Travail (É.-U.), de même qu'entre les unions et les compagnies canadiennes et américaines intéressées au problème des bûcherons canadiens travaillant aux États-Unis, ou exerçant un emploi saisonnier aux États-Unis dans l'industrie de la forêt, et ne pouvant toucher de prestations d'assurance-chômage à leur retour au Canada.